

Bureau de la nationalité et des étrangers (BNE) de la préfecture de la Creuse

Vous avez des questions sur une demande de titre ?

Prenez rendez-vous par mail pref-etrangers@creuse.gouv.fr

Les guichets du **bureau de la nationalité et des étrangers** (BNE) accueillent désormais les usagers uniquement sur rendez-vous, fixés par nos services.

Les dossiers de demande de titre de séjour complets ainsi que les compléments de dossiers sont à envoyer par voie postale (en lettre recommandée) avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture de la Creuse
BNE
Place Louis Lacrocq
BP-79
23011 Guéret Cedex

ou directement à l'accueil général de la Préfecture de la Creuse (entrée principale Érignac), où une urne a été installée pour permettre le dépôt des dossiers.

Délais d'instruction (à compter de la date de réception du dossier par les services de la Préfecture) :

- 4 mois pour les premières demandes
- 3 mois pour les renouvellements

Attention, les demandes de titres :

- visiteur ;
- étudiant ;
- passeport-talent ;
- duplicata ;
- document de circulation pour étrangers mineurs ;
- changement d'adresse ;
- titres de voyage.

doivent être déposées en ligne via le lien suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>



Je valide mon VLS-TS



Je demande ou renouvelle un titre
de séjour



Je demande la nationalité
française



Je demande une autorisation de
travail



Je déclare un changement de
situation



Je demande un document de
voyage

INFORMATIONS UTILES

Pour trouver votre numéro étranger

Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9403025678 ou 943025678) :

- Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit, le numéro est situé sur la tranche droite du titre de séjour.
- Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour ancien format, le numéro est situé en haut et à droite de la mention titre de séjour.
- Si le demandeur est titulaire d'une vignette OFII, le numéro comporte 10 chiffres et il s'agit du dernier en partant du haut (N° Etr), au-dessus du nom.
- Si le demandeur est titulaire d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'une autorisation provisoire de séjour, le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document, au-dessus de la photo.
- Si le demandeur est titulaire d'une attestation de dépôt de demande de titre de séjour, le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document (N° FNE).
- Si le demandeur est titulaire d'un document de circulation ou d'un titre d'identité républicain, le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document.



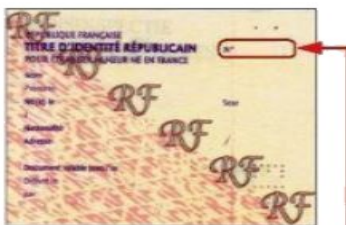
Sur le titre de séjour délivré de 2002 à 2011, il est **ICI** (sans la lettre)



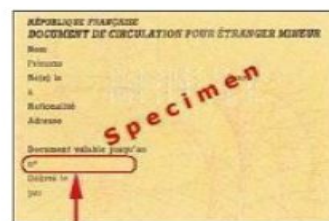
Sur le titre de séjour électronique délivré depuis le 23 juin 2011, il est **ICI**



Pour les détenteurs de visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) il se trouve sur la vignette OFII - **ICI**



Sur les titres d'identité républicain (TIR), il est **ICI**



Sur les documents de circulation pour étrangers mineurs (DCEM), il est **ICI**

Traduction des documents étrangers

À savoir : les actes d'état civil en langue étrangère doivent être obligatoirement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé

Contact du Centre de Contact Citoyen (CCC)

En cas de difficultés pour déposer une demande sur la plateforme Étranger en France, vous pouvez saisir le Centre de contact citoyen, en utilisant le formulaire de contact présent sur la plateforme dédiée : [cliquez ici](#)

ou en appelant le 0806 001 620, numéro de téléphone gratuit et dédié avec des téléconseillers spécialement formés.

Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions, vous pouvez contacter le bureau de la nationalité : pref-etrangers@creuse.gouv.fr afin de prendre rendez-vous pour vous aider à déposer votre dossier numérique.

Échange de permis étranger

La téléprocédure est l'unique mode de dépôt pour toutes les demandes d'échange de permis étrangers. Il est inutile de se rendre en préfecture pour le dépôt de dossier papier. Plus simple, plus rapide, elle vous permettra d'être informé de l'état d'avancement de votre dossier. Pour cela, rendez-vous sur [le site de l'ANT](#) .



Étranger en France

Pour en savoir plus sur l'entrée d'un étranger en France : [cliquez ici](#)

Français à l'Étranger

Pour en savoir plus sur un Français à l'étranger : [cliquez ici](#)

